

## 1.2.5 Le rôle des communes

La commune, instance chargée d'exécuter des affaires publiques dans le cadre de l'état de droit

Missions comprises dans le champ de compétences de la commune		Missions incluses dans un champ de compétences élargi	
1. Compétences facultatives (que la commune choisit de prendre ou non)	2. Compétences obligatoires dans le cadre de l'autonomie administrative communale	3. Compétences obligatoires dans un cadre contraint	4. Compétences déléguées par l'État
<i>Équipements de loisirs, transports publics régionaux, aires de jeux, subventions à l'aide sociale à l'enfance et à la jeunesse</i>	<i>Collecte des ordures, approvisionnement en eau et en énergie, construction d'écoles et de structures d'accueil de la petite enfance, <b>aide sociale à l'enfance</b></i>	<i>Services d'incendie, de secours et de protection contre les catastrophes, versement de prestations sociales et d'allocations logement</i>	<i>Organisation des élections municipales et législatives (Bundestag), recensement, identification des conscrits</i>

La commune, organe d'auto-administration locale et démocratique dans le cadre de l'état de droit